

N° 24337-2020/1-ACTS/DAJI

Date du : 3 juin 2020

Rapport de présentation

OBJET : Délibération portant modification de la délibération n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 instituant un budget participatif

PJ : un projet

En octobre 2019, la province Sud a adopté la délibération n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 *instituant un budget participatif*, dont l'objectif était double : mieux partager avec ses habitants la traduction financière des missions de la collectivité et mettre en place un travail pédagogique de présentation du budget à venir et des résultats obtenus retracés dans le compte administratif.

Le lancement de la campagne pour le budget participatif de 2021 ayant débuté, des ajustements quant à ses modalités apparaissent nécessaires.

Tout d'abord, il est proposé de spécifier que les projets retenus ne doivent pas générer de coûts supplémentaires pour la province Sud, à l'exception de l'entretien courant en cas d'investissement.

En outre, des précisions quant à l'établissement et au fonctionnement du comité de sélection et de suivi sont apportées. D'une part, la sélection des membres du collège habitants sera finalement opérée directement par la province Sud et non par les communes, ce qui offrira une plus grande réactivité et évitera la conclusion au préalable de conventions, et, d'autre part, les conditions quant à la tenue de ce comité et sa prise de décision sont précisées.

Tel est l'objet que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.